

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2795

présenté par
M. Pauget

ARTICLE 50

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 50 du projet de loi prévoit notamment de baisser de 60 % à 40 % le taux de réduction d'impôt pour les versements supérieurs à 2M€ dans le cadre des actions de mécénat.

Les dispositions dudit article sont loin de contribuer utilement à la maîtrise des dépenses publiques et rendent complexes le régime fiscal du mécénat et contribue à le décourager.

Aussi le présent amendement vise à supprimer cet article 50.